

Province de Québec
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue le 24 février 2026, en format hybride, à 18 h 30.

PRÉSENTS : La présidente Labadie, les commissaires Bélanger, Brushey, Cornforth, Giannakoulis, Goldsbrough, Green, Garner, Killeen, Moore, McCrank, Richard, ainsi que les commissaires-parents Fortier, Bouchard, James et Rhéault.

PERSONNEL : Sont présents à la réunion le directeur général, M. G. Singfield; le directeur général adjoint et directeur des ressources humaines, M. P. Proulx; la directrice des ressources financières, Mme M. Lupien; la directrice des services éducatifs, Mme J. Dubeau; la directrice des services complémentaires, Mme L. Falasconi; le coordonnateur des services administratifs, M. A. Gendron; et la responsable de la gestion administrative, Mme R. Vincent.

Reconnaissance territoriale : Commissaire Cornforth

Ouverture de la séance à 18 h 31

C-25/26-79 **Adoption de l'ordre du jour**
LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-80 **Adoption du procès-verbal**
LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 soit adopté tel que distribué. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la présidente

La présidente Labadie annonce que le directeur général prendra sa retraite vers le 24 juillet 2026. À la lumière de cette annonce, le Comité exécutif a mis en place un comité chargé de superviser le recrutement et l'embauche d'un nouveau directeur général. La présidente Labadie adresse ses meilleurs souhaits au directeur général.

Dans son rapport, la présidente Labadie parle également du programme NOSH (« No Student Hungry ») à l'école secondaire Philemon Wright et suggère qu'il serait formidable que les commissaires visitent le programme.

En ce qui concerne le projet de loi 94, l'ACSAQ a décidé de suspendre son action en justice. De plus, le 9 février, leur conseil d'administration a voté en faveur de l'adoption d'un nouveau modèle de financement visant à soutenir les contestations judiciaires actuelles et futures qui pourraient nécessiter un soutien financier. Ce nouveau modèle comprend une augmentation de 3 \$ par élève, ce qui permettra à l'ACSAQ d'alimenter son fonds de recours juridique sans être liée à un projet de loi particulier. La présidente Labadie présentera une motion concernant ce modèle de financement à la réunion de mars.

Rapport du directeur général

Le directeur général aborde plusieurs initiatives et faits nouveaux clés au sein de la CSWQ, notamment le lancement de l'institut d'encadrement pédagogique Jim Knight, qui a connu une forte participation, et la demande d'un élève de l'école secondaire Pontiac sollicitant un soutien pour participer au prestigieux programme d'enrichissement STIM de Shad Canada.

Il fait le point sur la Fondation de la CSWQ, le nouveau guide du MEQ sur la prévention de la violence envers le personnel scolaire et la formation des dirigeants à venir qui s'y rapporte, ainsi que le récent avis d'une demande de recours collectif impliquant plusieurs commissions et centres de services scolaires. Le directeur général aborde également les progrès réalisés dans le cadre du projet d'éducation alternative I2A, la présentation prochaine de sa proposition officielle, ainsi que les récents événements communautaires et professionnels — notamment le Festival de la culture noire à Hadley-Philemon Wright, la conférence du LCEEQ axée sur l'appartenance et l'importance, et la réouverture de la bibliothèque de l'école primaire Chelsea — soulignant les efforts continus visant à améliorer les environnements d'apprentissage, le bien-être du personnel et la mobilisation des élèves à l'échelle de la commission scolaire.

C-25/26-81

Rapport du Comité exécutif – 20 janvier 2026

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 du Comité exécutif. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-82

Travaux supplémentaires – École secondaire Pontiac – Remplacement de l'ascenseur – Contrat n° 24510B027

ATTENDU QUE la résolution C-24/25-123 attribuait un contrat d'un montant de 919 000 \$ à Lalonde Cantin Construction & Associés Canada Inc. pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE la résolution C-25/26-38 autorisait le directeur général à approuver par délégation de pouvoir les modifications à ce contrat susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pouvant aller jusqu'à 30 %;

ATTENDU QUE la valeur cumulative des travaux supplémentaires approuvés à ce jour approche le seuil autorisé, ce qui représente actuellement environ 29 % de la valeur initiale du contrat;

ATTENDU QUE tous les principaux travaux supplémentaires approuvés à ce jour sont directement liés à l'intégrité structurelle de la cage d'ascenseur et étaient nécessaires pour remédier à des défauts structurels majeurs découverts pendant la construction et qui n'auraient raisonnablement pas pu être détectés avant l'appel d'offres;

ATTENDU QUE ces travaux correctifs ne pouvaient être dissociés du contrat existant sans entraîner des retards importants dans le projet, compromettre les garanties applicables et créer des contraintes techniques et logistiques liées à la démobilisation et à la remobilisation des entrepreneurs;

ATTENDU QU'une augmentation supplémentaire de 10 % au-delà des 30 % précédemment autorisés est demandée pour couvrir les coûts supplémentaires potentiels;

ATTENDU QUE le budget initial du projet, d'un montant de 1 500 000 \$, doit être augmenté de 150 000 \$ pour faire face aux coûts supplémentaires potentiels;

ATTENDU QUE le montant supplémentaire de 150 000 \$ sera prélevé sur la Mesure 50621 (2021–2022), sans incidence prévue sur l'objectif de dépenses de l'exercice 2025–2026;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-25/26-73, le Comité exécutif recommande que le conseil revise le budget du projet à 1 650 000 \$, et que le pouvoir délégué au directeur général soit modifié afin d'autoriser l'approbation des modifications apportées au contrat n° 24510B027 susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 40 % de la valeur initiale du contrat;

LA COMMISSAIRE MOORE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif :

- le conseil revise le budget du projet à 1 650 000 \$;
- le pouvoir délégué au directeur général soit modifié afin d'autoriser l'approbation des modifications apportées au contrat n° 24510B027 susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 40 % de la valeur initiale du contrat. La proposition est appuyée par le commissaire McCrank.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-83**Appel d'offres sur invitation – École secondaire Philemon Wright – Remplacement de l'éclairage du gymnase – Contrat n° 25510B009**

ATTENDU QU'un montant de 110 000 \$ a été réservé au titre de la Mesure 50624 de 2022-2023 relativement aux projets d'immobilisations;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été mené à bien;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner :

- INNOVELEC INC.
- Seguin Morris Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Seguin Morris Inc.	85 107,75 \$
INNOVELEC INC.	85 675,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-25/26-74, le Comité exécutif recommande que le conseil attribue le contrat à Seguin Morris Inc.;

LE COMMISSAIRE BÉLANGER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil attribue le contrat à Seguin Morris Inc. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Fortier.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-84**Appel d'offres public – Installation de compteurs d'eau et de dispositifs anti-refoulement dans plusieurs écoles – Contrat n° 25510B007**

ATTENDU QU'un montant de 500 000 \$ a été réservé au titre de la Mesure 50627 de 2024-2025;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été mené à bien;

ATTENDU QUE l'appel d'offres concernait les écoles suivantes : Lord Aylmer Junior, Lord Aylmer Senior, le Centre d'éducation des adultes de Hull et l'école Maniwaki Woodland;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- Émile Séguin & Fils Ltée
- LES ENTREPRISES S.A.F. COMBUSTION CHAUFFAGE CLIMATISATION INC.
- ACQ – Région de l'Outaouais
- Call Fred Inc (Appelle Fred)
- 3863573 CANADA INC. (MÉCANIQUE PCI)

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Émile Séguin & Fils Ltée	121 850 \$
Call Fred Inc (Appelle Fred)	125 455 \$
D.L.S. CONSTRUCTION INC.	145 700 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-25/26-75, le Comité exécutif recommande que le conseil attribue le contrat à Émile Séguin & Fils Ltée;

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil attribue le contrat à Émile Séguin & Fils Ltée. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-85

Achats regroupés du CAG – Berlingots Lait–École – 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

ATTENDU QUE la CSWQ peut participer à l'appel d'offres n° 2026-75551-501 du CAG pour l'achat de berlingots de lait pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

ATTENDU QUE cet appel d'offres provincial porte sur un contrat initial de deux (2) ans, avec une option de renouvellement pour une période de douze (12) mois;

ATTENDU QUE la valeur totale du contrat est estimée à 145 000 \$;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHARD PROPOSE d'autoriser le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à procéder à l'appel d'offres 2026-7551-50 – Berlingots Lait–École – au nom de la CSWQ. La proposition est appuyée par la commissaire Richard.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-86

Délégation de pouvoirs au directeur général pour les décisions à la suite d'audiences disciplinaires

ATTENDU QU'un directeur d'école ou de centre peut demander une audience lorsqu'il existe un motif juste et suffisant pour envisager l'expulsion d'un élève ou son transfert vers un autre établissement d'enseignement en raison de sa conduite, conformément à l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la commission scolaire a le pouvoir de rendre de telles décisions en vertu de l'article 242 de la *Loi*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires peut déléguer ce pouvoir décisionnel au Comité exécutif (art. 181 de la *Loi sur l'instruction*

publique) ou au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école ou de centre ou à tout membre de la direction (art. 174);

ATTENDU QUE la décision concernant l'expulsion ou le transfert doit être rendue dans les dix jours suivant la recommandation par le directeur de l'école ou du centre;

ATTENDU QUE la haute direction recommande que le pouvoir de rendre des décisions en vertu de l'article 242 de la *Loi* soit délégué au directeur général, en consultation avec un comité composé du directeur des services éducatifs responsable de l'école ou du centre que fréquente l'élève, du directeur des services complémentaires, du directeur de l'école ou du centre fréquenté par l'élève, et de deux (2) commissaires, après que l'élève et ses parents ou tuteurs aient eu la possibilité d'être entendus dans le cadre d'une audience disciplinaire;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHARD PROPOSE QUE le conseil délègue au directeur général le pouvoir de rendre des décisions en vertu de l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*, et QUE le *Règlement établissant la délégation des pouvoirs et fonctions de la Commission scolaire Western Québec* (Règlement 30) **soit modifié en conséquence**. – **Tel que modifié**. La proposition est appuyée par le commissaire McCrank.

Pour : 9

Abstentions : Fortier, Richard, Giannakoulis,
Richard, Killeen, James

Motion adoptée

C-25/26-87

Motion visant à modifier la motion principale

ATTENDU QU'un amendement est proposé pour réviser la 5^e clause « ATTENDU QUE » et **ajouter** ce qui suit :

- Que le nombre de commissaires soit porté de un (1) à deux (2), et que le Comité de gouvernance et d'éthique soit chargé d'examiner et de modifier toute politique et tout règlement interne lié à la présente résolution;

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QU'un amendement soit apporté afin de modifier la 5^e clause « ATTENDU QUE » de la motion principale pour porter le nombre de commissaires de un (1) à deux (2), et que le Comité de gouvernance et d'éthique soit chargé d'examiner et de modifier toute politique et tout règlement interne lié à la présente résolution. La proposition est appuyée par la commissaire Killeen.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-88

Politique F-19 – Reconnaissance – Soumettre à consultation

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE QUE la Politique F-19 – Reconnaissance – fasse l'objet d'une consultation de 60 jours civils. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-89

Abrogation de la Politique F-10 (Comités d'entrevue)

ATTENDU QUE la Politique F-10 – Comités d'entrevue – établie en 1997, a été réexaminée et jugée désuète;

ATTENDU QUE les procédures décrites dans la Politique F-10, élaborées en 1997, ne sont plus conformes au cadre de délégation actuel établi par le Règlement 30;

ATTENDU QUE, par l'adoption du *Règlement établissant la délégation des pouvoirs et fonctions de la Commission scolaire Western Québec* (Règlement 30), le conseil des commissaires a délégué au Comité exécutif l'autorité et les responsabilités liées à l'embauche;

ATTENDU QUE la haute direction recommande l'abrogation de la Politique F-10;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE la Politique F-10 – Comités d'entrevue, soit abrogée dans son intégralité. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Rhéault.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-90

Demande de dérogation à la Politique D-11 – Achats – de la Commission scolaire Western Québec pour conclure un contrat de gré à gré avec Sarah Quirke, Ph. D., pour une durée de 12 mois

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure un contrat de gré à gré avec des psychologues pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a publié plusieurs offres d'emploi pour les postes susmentionnés;

ATTENDU qu'aucune candidature n'a été reçue pour ces postes;

ATTENDU QUE la date de début du contrat sera le 1^{er} février 2026 et que la date de fin sera le 30 janvier 2027;

ATTENDU QUE l'article 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique sur les achats de la CSWQ stipule que :

- a) La Commission scolaire peut recourir à une procédure de gré à gré pour les contrats dont la valeur estimée est inférieure à 5 000 \$;

b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;

c) Avant de conclure un contrat de gré à gré, la Commission scolaire doit s'assurer que des prix et des conditions équitables ont été obtenus;

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat de gré à gré est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat par accord mutuel;

ATTENDU QUE pour un appel d'offres relatif à un contrat de plus de 5 000 \$, trois (3) devis écrits sont requis;

ATTENDU QUE l'**article 7** de la Politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la Loi sur les contrats des organismes publics, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.

ATTENDU QUE Sarah Quirke, Ph. D., a fourni des services intégrés pour les évaluations psycho-éducatives de nos élèves par le passé et qu'elle est disponible pour répondre aux besoins de la CSWQ pour l'année;

ATTENDU QUE la valeur annuelle du contrat est fixée à un maximum de 100 000 \$;

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil approuve la demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec Sarah Quirke, Ph. D., pour une durée de 12 mois, et que la directrice des services complémentaires soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à ce contrat. La proposition est appuyée par la commissaire Richard.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-91

Rapports du Comité des ressources humaines – 18 novembre 2025 et 13 janvier 2026

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil accuse réception des procès-verbaux des réunions du 18 novembre 2025 et du 13 janvier 2026 du Comité des ressources humaines. La proposition est appuyée par le commissaire Garner.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

La présidente lève la séance à 20 h 48.